

Commune de Bourbach-le-Bas



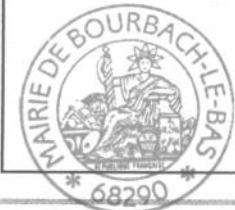
# Plan Local d'Urbanisme

Approuvé

## Annexe 4.5. Champ d'application du Droit de Prémption Urbain

P.L.U. approuvé par Délibération  
du Conseil Municipal du 12-07-2005

Le Maire





Champ d'application du Droit de Prémption Urbain (DPU)  
instauré par délibération du Conseil Municipal sur les zones U et AU du PLU approuvé